

BEAUMONT Romain
370 rue du Bracmar
59144 AMFROIPRET



Amfroipret le 19 septembre 2019

clh

Prefecture du nord
Monsieur le Prefet
Direction de la coordination des politiques interministérielles
12 rue Jean Sans Peur
CS 20003
59039 LILLE Cedex

Objet : Observations enquête publique exploitation avicole Bermeries

Monsieur le Préfet,

Mesdames et messieurs les administrés,

Suite à l'enquête publique au vu du projet de l'exploitation avicole de madame Solau Christine résident à BERMERIES 59144, après étude du dossier de demande d'enregistrement d'un élevage agricole au titre des ICPE, réalisé par l'entreprise Ressources et développement environnement, dénommé *DOSSIER* ci-dessous, des annexes joints, des documents disponibles sur le site Nord.gouv.fr, et en qualité de citoyen résident dans la commune voisine, je tiens à vous formuler mes observations.

1-La proximité avec les lieux d'habitation et activité sportive

Si les aspects positifs sont indiqués dans le dossier de « ressources et développement environnement » pour la création de cette exploitation, je tiens à vous signaler les aspects négatifs qui sont néfastes pour les riverains et pour l'activité sportive.

En effet, il est indiqué que ce futur bâtiment est à plus de 100m des habitations tierces, de plus, l'école est localisée à 240 m du site (noté page 70 – 23.2). Ce même bâtiment est éloigné de 1.6 km du centre du village.

Le rayon retenu pour évaluer les impacts sur la population est de 200m. Nous trouvons l'école à 240m (comme indiqué page 70, 23.2), pensez-vous que les nuisances olfactives, sonores vont favoriser l'épanouissement des enfants et ne pas causer de désagrément ?

De plus, dans notre territoire privilégié, nous avons la chance d'avoir le golf de Mormal <http://www.golf-mormal.com/page30.html> se situant à 447m du bâtiment, ce complexe a plus de 600 adhérents, plus de 8000 joueurs de passage et comptabilise près de 16 salariés. Ce golf est un tissu économique local de qualité pour notre secteur rural. Il permet de faire travailler des saisonniers généralement les jeunes des villages avoisinants, mais aussi, les entreprises permettant la restauration, les séminaires d'entreprises, l'entretien des espaces verts et aussi des 2500 arbres fruitiers, tel que la pomme, représentative de l'économie agricole locale.

C'est dans ce contexte que je vous joins, en Annexe 1, le document du dossier montrant au sein du rayon de 200m le nombre d'habitation.

J'ajoute en annexe 2, ce même document avec un rayon de 450m. Ainsi vous constatez que l'impact est plus fort. 450m, c'est la distance de ce futur bâtiment à ma résidence.

2-La minimisation des nuisances sonores, olfactives

Dans cette logique de proximité, je suis étonné que la distance retenue n'est que de 200m.

Il y aura plus de 40 000 poulets de chair présents sur le site, forcément cela cause des nuisances. Des rejets dans l'air, des odeurs, des poussières.

Ainsi, il est noté dans le dossier (page 81) « *les tiers à proximité du site étant implantés dans le sens contraire du vent dominants* », et page 108 article 31, « *les vents dominants chassent les odeurs et le bruit vers la plaine environnante, à l'opposé des tiers les plus proches* ». Je tenais à vous démontrer que cette information n'est pas bonne.

En effet, **en annexe 3**, nous trouvons la rose des vents de météo France présente dans le dossier. elle indique les vents dominants.

En annexe 4, vous trouverez la juxtaposition de la rose des vents avec la carte de l'implantation du bâtiment, nous voyons de suite que les vents dominants vont vers les habitations et le golf. Effectivement il est aussi noté sur ce dossier page 35 que les vents dominants s'orientent sud et sud-ouest.

Ces vents dominants nous apportent donc les émissions d'ammoniac, gaz à effet de serre, poussières mais aussi le bruit, nous serons alors tributaires des chaleurs et du soleil qui favoriseront les mauvaises odeurs.

Je souligne qu'un vent ne s'arrête pas à la limite des 200 mètres de périmètre de nuisances, mais vont bien au-delà, cela va impacter négativement le tissu familial, le prix immobilier du secteur et le tissu économique de qualité local tel que le golf.

A titre indicatif, lorsqu'il y a du vent, nous entendons de notre habitation la circulation automobile de la voix rapide axe Valenciennes-Maubeuge.

3- ZNIEFF et complexe bocager

Je suis étonné de voir que ce type d'exploitation puisse s'installer près de zones naturelles d'intérêt écologique.

Il est noté page 25 , 8.2.2 du dossier, que ce futur site d'exploitation et ilots d'épandage se trouve à **54 mètres du complexe bocager de gommegnies et jolimetz**, pourtant dénommé ZNIEFF continentale numéro national 310013251. (annexe 5). Je me questionne sur les conséquences de la proximité.

Le site d'exploitation se situe dans le périmètre du SDAGE Artois Picardie et du SAGE de l'escaut. Seul, pour l'instant, le SDAGE s'est prononcé, et, jusqu'à ce jour, nous n'avons pas les remarques du SAGE, ne doit-on pas avoir tous les éléments pour ce faire ? Le bassin versant de l'escaut risque t il de subir une pollution ou une détérioration ?

4- La condition Animale

Dans notre avesnois, nos pâturages vert où l'on voit les vaches, des poules et canards en liberté, les lapins se promenant librement de jardin en jardin, de pâture en pâture, où les promeneurs du dimanche font une balade, et les familles une promenade pour ramasser les balles de golf perdues, dans notre avesnois, les éleveurs sont amoureux de leurs bêtes qui se promènent, les citoyens, les habitants, amoureux du cadre de vie, de la tranquillité, de la nature que l'on respecte. Les enfants vivent et grandissent paisiblement dans cette ruralité que nous nous sommes offerts. Nous sommes au cœur de la nature comme la nature est dans notre cœur.

Cette liberté animale est caractéristique de notre ruralité, et nous ne pouvons pas voir, comme les diffusions médiatiques tel que les grands médias ou presse locale, mais encore les associations protectrices des animaux, nous ne pouvons pas voir cela se faire. Ces vidéos qui montrent du doigt, l'élevage intensif et irrespectueux, les communes et élus qui cautionnent ne sont pas propices aux affaires, à la construction de nouveaux pavillons, d'entreprises, à l'agrandissement de la population.

La proximité de ces projets révèle les ardeurs et l'intérêt de ces causes, c'est comme en politique quand nous défendons la cause de citoyens, de projets au sein de communauté d'agglomération ou de projets associatifs.

Les gens sont devenus sensibles à la consommation citoyenne, la rémunération des éleveurs ou producteurs de lait, acheter responsable pour mieux manger mais aussi respecter ce qui est dans l'assiette. Personnellement, je n'achète que local, bio et éthique, sauf quand je ne peux pas faire autrement. Ce marché est en pleine expansion, voilà le tissu économique qui a de l'avenir.

Conclusion.

Par ces 4 points et ce petit argumentaire, je m'oppose à cette exploitation qui causera plus de tort sur l'emploi, la démographie, la santé familiale des citoyens et sur la baisse de l'immobilier.

Je trouve infondé l'application des 200 mètres de périmètre de nuisances, avec la présence, comme indiqué sur le dossier, d'une école à 240 m de l'exploitation.

Je remets en cause l'impact des vents dominants qui sont démontrés par la rose des vents de Météo France, et qui nuit bien aux habitations et au golf de Mormal.

Je doute du caractère non polluant du site qui se trouve, comme indiqué dans le dossier, à 54 m d'une zone ZNIEFF, ou près de zones protégées.

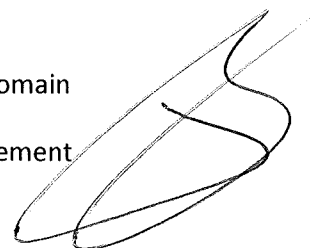
En conclusion, je demande l'abandon de ce projet industriel qui ne fera que très peu de création d'emploi au détriment du sport de loisir, ce dernier pourrait perdre de l'activité et devoir effectuer des licenciements, les désagréments causés auront un impact sur le bien-être familial et le prix de l'immobilier subira une perte conséquente.

Je maintiens, tout de même, le fait que l'Agriculture Biologique, les fermes pédagogiques nuisent moins à l'animal, à l'environnement et sont un essor financier important au vu de la demande croissante du consommateur.

BEAUMONT Romain

5 annexes jointes ; Source dossier : Ressources et développement environnement

« Madame Solau, dossier d'enregistrement d'un élevage avicole au titre de l'ICPE »



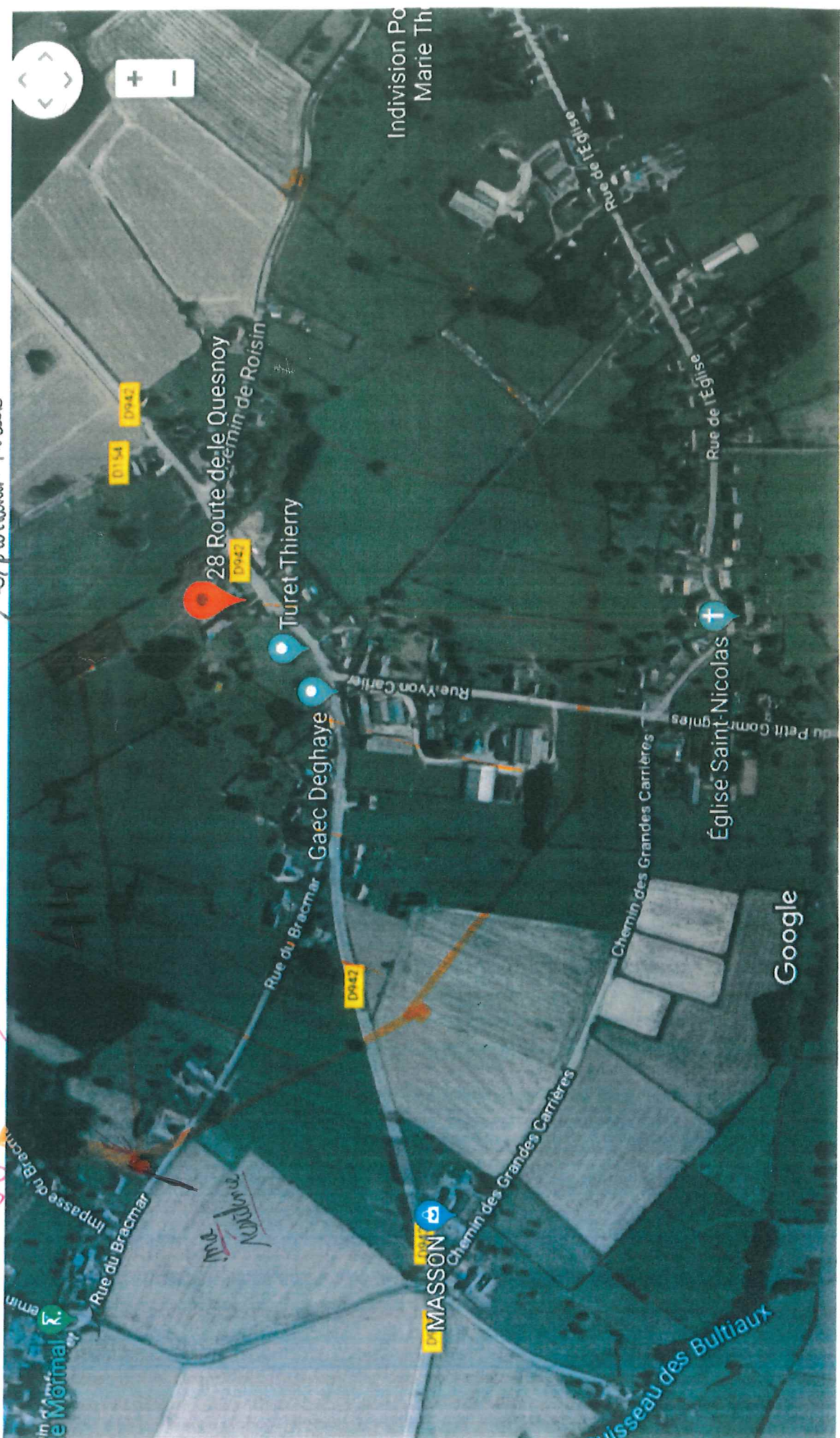


Légende	
	Poulailler en projet
	Bâtiment de stockage
	Local phytosanitaire
	Habitation
	Habitation tierce
	Bâtiment tiers
	Limite de propriété

exploitation Avicole

ma résidence

golf



ROSE DES VENTS

Vent horaire à 10 mètres, moyenné sur 10 mn

Du 01 JANVIER 2001 au 31 DÉCEMBRE 2010

VALENCIENNES (59)

Indicatif : 59606004, alt : 52 m., lat : 50°19'42"N, lon : 03°27'18"E

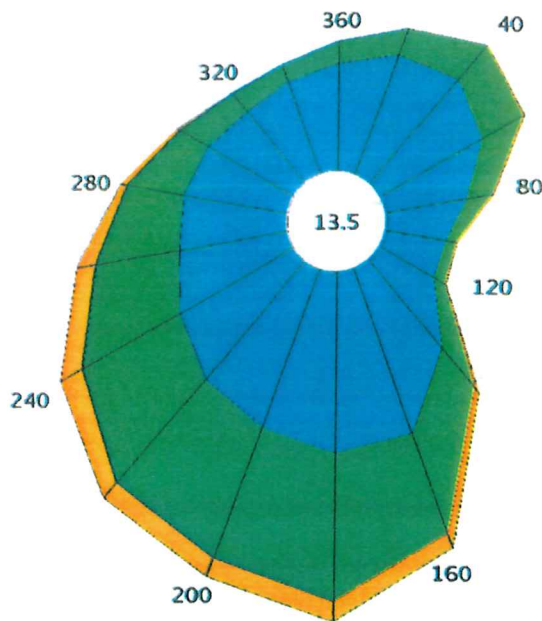
Fréquence des vents en fonction de leur provenance en %

Valeurs trihoraires entre 0h00 et 21h00, heure UTC

Tableau de répartition

Nombre de cas étudiés : 28025

Manquants : 1191



Dir.	[1.5;4.5 [[4.5;8.0 [> 8.0 m/s	Total
20	3.3	0.7	0.0	4.0
40	3.5	1.1	0.0	4.6
60	3.0	1.2	+	4.2
80	2.1	0.7	+	2.8
100	1.5	0.3	+	1.8
120	1.6	0.4	+	1.9
140	2.9	1.3	0.2	4.4
160	4.5	2.7	0.4	7.6
180	4.7	3.8	0.5	9.0
200	4.3	3.6	0.5	8.4
220	4.0	3.5	0.5	8.0
240	3.4	2.9	0.7	6.9
260	2.9	2.2	0.5	5.5
280	2.8	1.4	0.2	4.4
300	2.6	0.8	+	3.5
320	2.4	0.6	+	3.0
340	2.5	0.5	+	3.0
360	2.8	0.5	0.0	3.3
Total	54.6	28.3	3.6	86.5
[0;1.5 [13.5

Groupes de vitesses (m/s)

[1.5;4.5 [[4.5;8.0 [> à 8.0

Pourcentage par direction



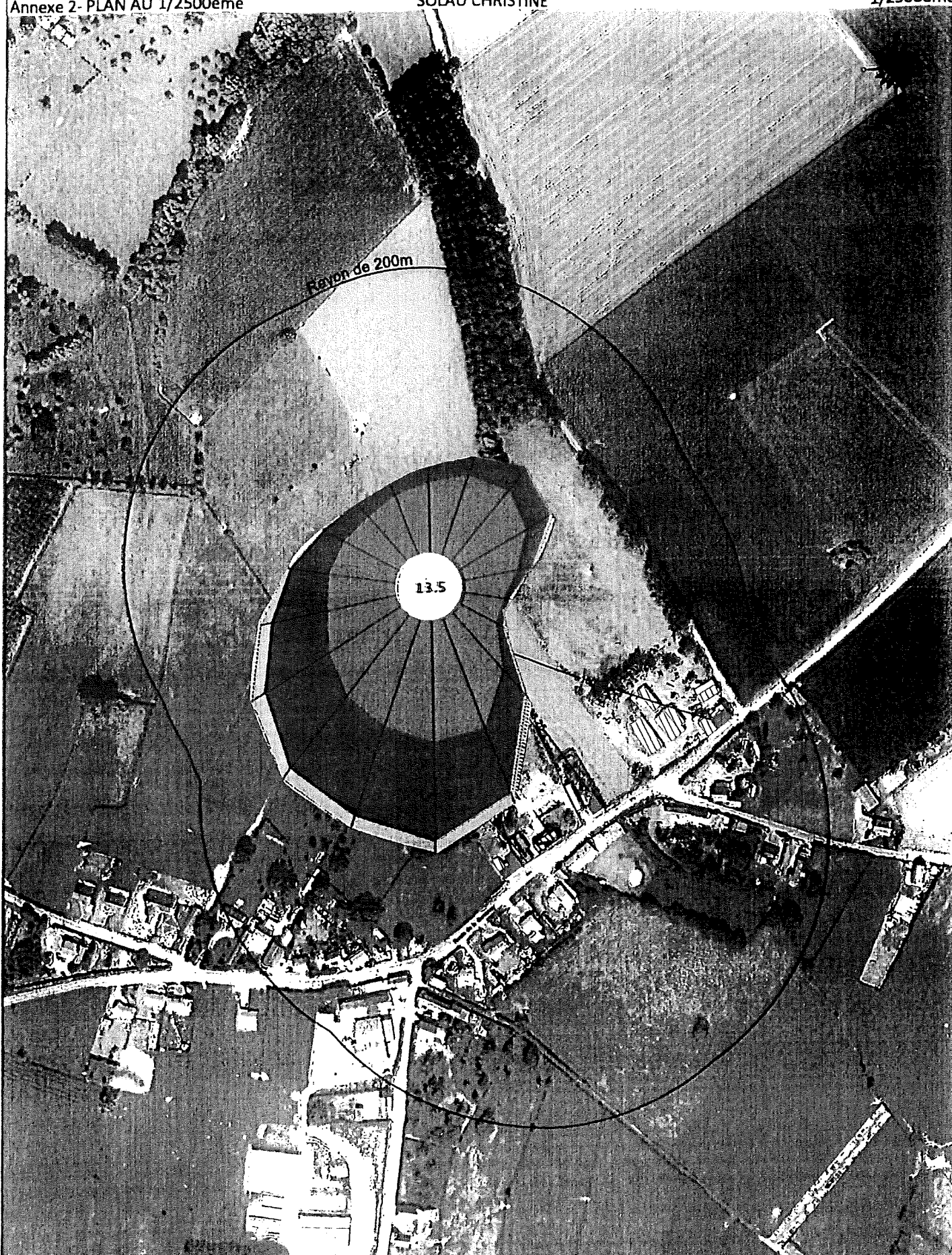
Dir. : Direction d'où vient le vent en rose de 360° : 90° = Est, 180° = Sud, 270° = Ouest, 360° = Nord
le signe + indique une fréquence non nulle mais inférieure à 0.1%

Annexe 4

Annexe 2- PLAN AU 1/2500ème

SOLAU CHRISTINE

1/2500ème



Rayon de 200m

13.5

Légende	
	Poulailier en projet
	Bâtiment de stockage
	Local phytosanitaire
	Habitation
	Habitation berce

ROSE DES VENTS

Vent horaire à 10 mètres, moyenné sur 10 mn

Du 01 JANVIER 2001 au 31 DÉCEMBRE 2010

VALENCIENNES (59)

Indicatif : 59606004, alt : 52 m., lat : 50°19'42"N, lon : 03°27'1

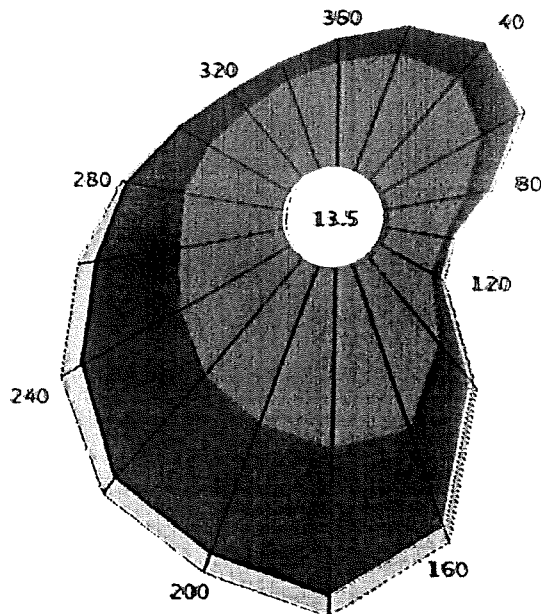
Fréquence des vents en fonction de leur provenance en %

Valeurs trihoraires entre 0h00 et 21h00, heure UTC

Tableau de répartition

Nombre de cas étudiés : 28025

Manquants : 1191

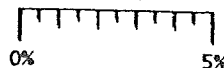


Dir.	[1.5;4.5]	[4.5;8.0]	> 8.0	Total
20	3.3	0.7	0.0	4.0
40	3.5	1.1	0.0	4.6
60	3.0	1.2	+	4.2
80	2.1	0.7	+	2.8
100	1.5	0.3	+	1.8
120	1.6	0.4	+	1.9
140	2.9	1.3	0.2	4.4
160	4.5	2.7	0.4	7.6
180	4.7	3.8	0.5	9.0
200	4.3	3.6	0.5	8.4
220	4.0	3.5	0.5	8.0
240	3.4	2.9	0.7	6.9
260	2.9	2.2	0.5	5.5
280	2.8	1.4	0.2	4.4
300	2.6	0.8	+	3.5
320	2.4	0.6	+	3.0
340	2.5	0.5	+	3.0
360	2.8	0.5	0.0	3.3
Total	54.6	28.3	3.6	86.5
[0;1.5]				13.5

Groupes de vitesses (m/s)



Pourcentage par direction



Dir. : Direction d'où vient le vent en rose de 360° : 90° = Est, 180° = Sud, 270° = Ouest, 360° = Nord
le signe + indique une fréquence non nulle mais inférieure à 0.1%

